

Mail reçu le 02/10/2022 à 08h56

bonjour ,

je suis contre le " défrichement " (c est un euphémisme parlons plutôt de destruction) de la parcelle 1AU3 qui est la première étape des 2 autres parcelles à venir et qui amputera cette coupure d'urbanisation exceptionnelle à terme de 28 hectares entre ARES et ANDERNOS .

Il faut noter qu' un cours d' eau appelé CIRÈS avec une ripisylve magnifique traverse cette coupure d'urbanisation et délimite les 2 communes d andernos et ares .(ce sont des trames vertes et bleues qui pour information sont déjà clôturées sur l' ensemble de ce territoire avec une hauteur de 2,2M (contradiction avec le PLU) , enterré à 40cm avec de la maille fine et qui empêche toute circulation de la faune sauvage .

le rapport de la mission régionale d' autorité Environnementale du conseil régional est très clair , documenté et précis , il pointe les nombreuses lacunes de ce projet néfaste pour l' environnement (protection de la faune sauvage , écoulement des eaux , risque incendie , déboisement) et montre que le peu d' étude faite par la sté BASSYM sont très anciens pour le mieux ou inexistantes .

La bande des 50 mètres autour de ce lotissement empiète sur une zone N , ce n' est pas acceptable , elle devrait pour le moins être prise dans le projet de lotissement .

le risque incendie est majeur et ce projet de lotissement ne fera qu'accroître la pression sur le SDIS (le sous préfet MR Ferrier , lors d' un débat sur TV7 avec sud ouest et les acteurs de la forêt , s est exprimé en ce sens "contre l' extension des lotissements en bordure de forêt ")

de nombreuses espèces d' oiseaux et de chauve souris peuplent ce territoire , leurs habitats sont continuellement détruits , comme le demande la MRAE , il faut remettre à jour cette étude , la seule concession que fait la sté BASSYM serait de démarrer les travaux en octobre (mais de quelle année ?) pour limiter l' impact des travaux sur la nature (sic)

G.FAUGERE citoyen du bassin

